Ontario

Tribunaux décisionnels Ontario

Commission d'indemnisation des victimes d'actes criminels

15, rue Grosvenor, rez-de-chaussée
Toronto (Ontario) M7A 2G6
Sans frais : 1 800 372-7463
Tél. : 416 326-2900 | Téléc. : 416 326-2883
tribunauxdecisionnelsontario.ca/civac | courriel : info.cicb@ontario.ca

Formulaire de vérification

Un demandeur doit obtenir l'autorisation écrite de la Commission autorisant le paiement des frais de traitement avant qu'ils soient engagés. Ce formulaire doit accompagner chaque factures pour le traitement rendu. Pour éviter toute disparité ou tout problème lié au remboursement du traitement, le fournisseur de soins devrait consigner la date et le type de traitement, puis demander au demandeur de signer le formulaire à la fin de chaque traitements. Les factures soumises avant une période d'un mois ou sans formulaire de vérification signé ne seront pas traitées. Le fournisseur de soins est responsable de soumettre une facture chaque mois, ou au moment de la prestation du service. Veuillez prendre note que la Commission ne paie pas les rendez-vous manqués.

Numéro de dossier de la CIVAC:	
Nom de l'auteur de la demande:	
Nom du fournisseur de traitement:	
Signature du fournisseur de traitement:	
Pour la période du mois se terminant le	

Date du traitement (JJ.MM.AAAA)	**Type de traitement** (indiquer le nombre de minutes par session)	**Signature de l'auteur de la demande** (requise pour chaque séance)
		X
		X
		X
		X
		X
		X
		X
		X
		X
		X
		X
		X
		X

Les renseignements personnels contenus dans ce formulaires sont recueillis aux termes de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée* et seront utilisés aux seules fins de répondre à votre demande. Toute question au sujet de ce formulaire doit être adressée à la Commission d'indemnisation des victimes d'actes criminels, au 15, rue Grosvenor, rez-de-chaussée, Toronto (Ontario) M7A 2G6. Téléphone : 416 326-2900 ou sans frais : 1 808 372-7463.